

2024/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2024/015

Objet : Délégation de pouvoirs : Décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du mercredi 7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 1^{er} février 2024, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents à la séance : 25
Excusés représentés : 7
Absents : 3

* Arrivé à 18h36 au cours de la présentation du point n°1

** Arrivée à 18h39 au cours de la présentation du point n°1

*** Arrivé à 18h40 au cours de la présentation du point n°1

**** Arrivé à 18h46 au cours de la présentation du point n°2

***** A quitté la séance à 19h45 au cours de la présentation du point n°9 en confiant son pouvoir à S. Van Waerbeke

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Souad Medani, Sofiane Seridji*****, Véronique Gauthier**, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Claudine Cordes, Omar Abbazi*, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo****, Pierrick Brousseau, Christian Amar Henni***, Sandanakichenin Djanarthy, Erick Couturier, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Serge Mercieca, Sylvie Deforges à Gilles Melin, Sonia Schaeffer à Aurélie Monfils, Valérie Marion Marcus M'Boudou, Nejla Toptas à Souad Medani, Jérémy Kawouk, à Sofiane Seridji jusqu'au point n°9, puis à Véronique Gauthier pour les points restants inscrits à l'ordre du jour, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Dounia Lebig, José Peres, Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T 01 69 02 52 52
F 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2024/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
7 février 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/015

**Objet : Délégation de pouvoirs : Décisions du Maire
prises au titre de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Administration générale

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 en date du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES DELIBERATION

PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions n°2023/310 à n°2023/414, répertoriées dans le tableau annexé à la présente délibération conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **14 FEV. 2024**

Publié le : **14 FEV. 2024**

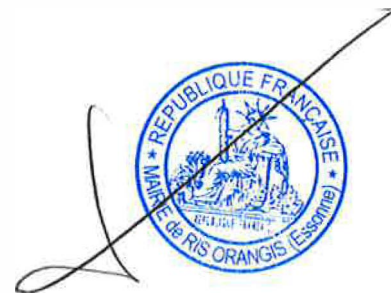
Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2024/015 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2024

| Date | N° | Objet | Service | Titulaire | Montant |
|------------|----------|---|------------------------|---|---|
| 06/11/2023 | 2023/310 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services passé avec MARIE V PHOTOGRAPHIE pour la mise en place de séances photos sur les structures Petite Enfance de la ville | PETITE ENFANCE | Marie V photographie | Les familles paieront directement auprès de la photographe s'ils souhaitent acheter les photos prises durant les 5 séances. |
| 07/11/2023 | 2023/311 | Rapportant la décision n°2023/300 en date du 16 octobre 2023 et fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services pour la mise en place de trois ateliers de « Bien-être et éveil » passé avec l'entreprise individuelle KITA FAMILY pour le Relais Petite Enfance | PETITE ENFANCE | Entreprise individuelle KITA FAMILY | 240€ TTC pour 3 ateliers les 24 novembre, 15 et 22 décembre 2023 de 9h30 à 11h00 |
| 07/11/2023 | 2023/312 | Fixant les modalités relatives à la réutilisation des informations figurant dans les listes de résultats d'examens par les collectivités territoriales | PIJ | Le service interacadémique des examens et concours des académies de PARIS – CRETEIL - VERSAILLES | - |
| 07/11/2023 | 2023/313 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services passé avec l'association Les Jeux de Bélénos pour la mise en place d'une action de prévention sur l'équilibre alimentaire dans les écoles | ATELIER SANTE VILLE | Association Les Jeux de Bélénos | 300 € par atelier soit 6 600 € TTC (22 ateliers d'une durée de 2h00 du 13 novembre au 22 décembre 2023) |
| 07/11/2011 | 2023/314 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services pour une animation « Son et lumière » avec la société XL Records | JEUNESSE | Société XL Records | 2 248,27 € TTC le 9 décembre 2023 de 16h00 à 23h00 |
| 08/11/2023 | 2023/315 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat d'engagement pour la location d'une borne à selfie à l'occasion de la cérémonie des jeunes diplômés le samedi 16 décembre 2023 | PIJ | KYOZTU Amin | 670 € TTC de 18h00 à 23h00 |
| 08/11/2023 | 2023/316 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services pour une animation « Hypnose » avec la société TF Event | JEUNESSE | TF Event | 780 € TTC le 9 décembre 2023 de 21h45 à 22h30 |

| | | | | | |
|------------|----------|--|-------------------|---|---|
| 08/11/2023 | 2023/317 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services pour une prestation DJ passé avec l'entreprise « KING Sébastien » pour la soirée des jeunes diplômés | PIJ | KING Sébastien | 300 € TTC le 16 décembre 2023 de 18h00 à 22h30 |
| 08/11/2023 | 2023/318 | Relative à une convention de prestation de services avec l'association les Attelages de Wissous pour l'organisation de deux circuits en calèche avec le Père Noël dans la ville le mercredi 20 et samedi 23 décembre 2023 de 14h00 à 18h00 | VIE DES QUARTIERS | Association les Attelages de Wissous | 1 500 € TTC |
| 08/11/2023 | 2023/319 | Fixant les modalités du contrat de cession d'exploitation de spectacle par la société « Eventis » pour le Banquet des séniors 2024 | RETRAITES | Société EVENTIS | 6 559,08 € TTC |
| 09/11/2023 | 2023/320 | Décision approuvant l'avenant n°2 au marché 2022-32 relatif au nettoyage et à l'entretien des locaux des groupes scolaires et sites extérieurs de la ville de Ris-Orangis | MARCHES PUBLICS | EUROPE SERVICES PROPLETE | Décapage exceptionnel de 4 bureaux et un couloir : Ajout d'une ligne au bordereau de prix unitaire, sans incidence financière sur le montant du marché |
| 09/11/2023 | 2023/321 | Fixant les modalités de signature de la convention de mise à disposition de locaux et de matériels par le Plan | PIJ | Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart - RÉGIE LE PLAN | Mise à disposition de la grande salle, du hall et des loges à titre gracieux le 16 décembre 2023 à l'occasion de la cérémonie des jeunes diplômés. Le Plan prend à sa charge les frais liés aux salaires du personnel intermittent, les frais de sécurité, ainsi que les frais de ménage. |
| 14/11/2023 | 2023/322 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat de réservation passé pour assurer une prestation de Noël avec le Groupe Europ Event | CULTURE | Groupe Europ Event | 18 699,00 € TTC pour les prestations "chalet à grimper, tyrolienne et piste de curling" tous les après-midis du 22 au 26 décembre 2023 |

| | | | | | |
|------------|----------|--|-----------------|--------------------------|---|
| 14/11/2023 | 2023/323 | Fixant les modalités de règlement des conventions passées avec La Croix Rouge Française pour les cérémonies des vœux aux agents et à la population | CULTURE | La Croix Rouge Française | 294 euros TTC pour le vendredi 12 janvier 2024 et 162 euros pour le samedi 13 janvier 2024 |
| 15/11/2023 | 2023/324 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services pour des animations passées pour l'évènement de Noël avec l'agence Evenia | CULTURE | Agence Evenia | 7 800,00 € TTC pour les prestations « Xtrem Machine VR et Roll Ball Course Ski » tous les après-midis du 22 au 26 décembre 2023 |
| 16/11/2023 | 2023/325 | Maintenance préventive et corrective des extincteurs - RIA et poteaux incendie sur la commune de Ris-Orangis – Attribution du marché 2023-17 | MARCHES PUBLICS | PROTECT SECURITE | Marché sans minimum et avec un maximum de 89 000 € HT sur une durée ferme de 48 mois |
| 21/11/2023 | 2023/326 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat de cession de droit d'exploitation avec l'association Bonus Track pour une animation à l'occasion de l'évènement de Noël | CULTURE | Association Bonus Track | 1 529,75 € TTC pour une animation de 18h00 à 20h30 le vendredi 22 décembre 2023 |
| 28/11/2023 | 2023/354 | Marché 2023-22 Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la reconstruction d'un bâtiment existant pour l'aménagement des nouveaux locaux des services techniques - Déclaration sans suite | MARCHES PUBLICS | - | Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général afin de relancer la procédure sur la base d'un DCE modifié substantiellement (fusion des phases d'intervention dans un souci de cohérence architecturale et technique.) Le maître d'œuvre pouvant ainsi appréhender le projet dans son entièreté programmatique et architecturale. |

| | | | | | |
|------------|----------|--|-----------------|--------------------------------------|--|
| 28/11/2023 | 2023/355 | Fixant les modalités de règlement d'une convention passée entre l'association Actes En Théâtre et la Ville de Ris-Orangis pour la mise en place d'ateliers d'expression dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité municipale | EDUCATION | Association Actes En Théâtre | 660€ TTC, soit un coût horaire de 55 euros TTC pour 8 séances d'une durée de 1h30 du mercredi 29 novembre 2023 au mercredi 13 mars 2024, de 14h00 à 15h30 (hors vacances scolaires) |
| 28/11/2023 | 2023/356 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services passé entre l'association Educ'AT et la ville de Ris-Orangis pour la mise en place d'un cinéma/débat sur la thématique de la prévention du harcèlement scolaire dans le cadre des « Cafés Parents » | EDUCATION | Association Educ'AT | 300 euros TTC pour une intervention de 2h qui se déroulera le samedi 9 décembre 2023 |
| 05/12/2023 | 2023/357 | Rapportant la décision 2023/306 du 30 octobre 2023 autorisant la signature du marché de maintenance préventive et curative du réseau fibre optique et vidéo protection – Marché 2023-20 | MARCHES PUBLICS | - | - |
| 06/12/2023 | 2023/358 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation d'interpréariat et de traduction en langue des signes françaises pour l'allocation de Monsieur le Maire à la cérémonie des vœux passés avec l'auto-entreprise de Charlotte CASTEIX | CULTURE | Auto-entreprise de Charlotte CASTEIX | 1 158,00 € TTC de 18h30 à 20h00 le 13 janvier 2024 |
| 07/12/2023 | 2023/359 | Résiliation du marché 2022-41 relatif aux prestations de services de séjours en centres de vacances pendant la période estivale pour les besoins de la commune de Ris-Orangis en ses lots n°8 et 9 avec la Société VELLS SAS | MARCHES PUBLICS | Société VELLS SAS | Résiliation pour motif d'intérêt général : Lot n°8 : « Espagne Activités nautiques ; découverte de la Région » Lot n°9 : « Sports et sensations, multiactivités eaux vives (kayak, canoë, escalade, tir à l'arc) » |

| | | | | | |
|------------|----------|---|-------------------|---|--|
| 07/12/2023 | 2023/360 | Fixant le contrat portant occupation à caractère précaire et révocable d'un logement instituteur, situé 24 rue des Mésanges à Ris-Orangis | EDUCATION | - | Redevance d'occupation mensuelle de 329,94 € et redevance chauffage de 2,00 € par mois et par m ² , à partir du 1 ^{er} décembre 2023 |
| 11/12/2023 | 2023/361 | Relative à une convention pour la participation de la Croix Rouge aux dispositifs prévisionnels de secours du Banquet des Séniors prévu le jeudi 11 janvier 2024 | RETRAITES | Croix-Rouge Française | 455 € TTC |
| 12/12/2023 | 2023/362 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services pour une animation musicale de DJ lors de la cérémonie des vœux passé avec la société de Monsieur Ludovic MISANTROPE | CULTURE | Société de Monsieur Ludovic MISANTROPE | 500,00 € TTC, le 12 janvier 2024, 18h00 à 1h00 |
| 12/12/2023 | 2023/363 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services pour une animation musicale avec l'association Karibbean Soul pour l'évènement de Noël | CULTURE | Association Karibbean Soul | 350,00 € TTC à l'occasion de l'inauguration du 22 décembre 2023 (45 min) |
| 13/12/2023 | 2023/364 | Portant signature d'une convention de formation avec l'association Cercle de tir du Coudray-Montceaux (CTCM) | POLICE MUNICIPALE | Cercle de Tir Le Coudray-Montceaux | 930,00 € TTC, du 1 ^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024, au profit de 3 agents de la Police municipale |
| 18/12/2023 | 2023/365 | Relative à la convention de mise à disposition d'un local sis 24 rue Edmond Bonté, 91130 Ris-Orangis au profit de l'association « Parcours Solidaire » | SOLIDARITES | Parcours Solidaire | Loyer mensuel de 100 € et charges de 226,01 €, à compter du 2 janvier 2024 |
| 18/12/2023 | 2023/366 | Portant sur la convention de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires). | FINANCES | Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des territoires) | Prêt de 600 000,00 € pour le financement des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Ferme du Temple |
| 18/12/2023 | 2023/367 | Portant sur la convention de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires) | FINANCES | Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des territoires) | Prêt de 600 000,00 € pour le financement des travaux de rénovation énergétique de l'école primaire Michel-Ordener |

| | | | | | |
|------------|----------|---|-----------------|--|--|
| 18/12/2023 | 2023/368 | Portant sur la convention de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires) | FINANCES | Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des territoires) | Prêt de 600 000,00 € pour le financement des travaux de rénovation énergétique du gymnase Albert-Camus |
| 20/12/2023 | 2023/406 | Attribution du marché 2023-16 relatif à l'acquisition d'un véhicule d'occasion poids lourd d'un PTAC 19 tonnes de type 4x2 équipé d'un bras de levage | MARCHES PUBLICS | SAS LEIGNEL TP | 84 000 € TTC |
| 21/12/2023 | 2023/407 | Fixant les modalités de règlement d'une convention pour la mise à disposition d'équipement sportifs à l'Université d'Evry-Val-d'Essonne | SPORTS | Université d'Evry-Val-d'Essonne | Mise à disposition du stade Emile Gagneux du 14 septembre 2023 au 11 avril 2024, tous les jeudis de 14h30 à 16h30 (sauf les 21 septembre, 2 novembre 2023 et 22 février 2024) Redevance premier semestre universitaire : 442 €, deuxième semestre : 374 € |
| 21/12/2023 | 2023/408 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat de services 01.06.2012-RIS OR avec la société Berger-Levrault | INFORMATIQUE | Société Berger-Levrault | Assistance, maintenance et hébergement des progiciels Atal et eAtal Redevance annuelle de 18 716,26 € HT à compter du 1 ^{er} janvier 2024, pour une durée de 36 mois |
| 26/12/2023 | 2023/409 | Attribution du marché négocié de prestations similaires n°2023-24 relatif à la programmation urbaine pour l'élaboration d'un projet d'aménagement phasé et chiffré du parc de la Theuillerie à Ris-Orangis – Mission suite au concours EUROPAN – Marché initial 2022-29 | MARCHES PUBLICS | ARCHITECTURE LIEN TERRITOIRE, et ses cotraitants URBAN ECO, DEGOUY ROUTES ET OUVRAGES et LA BELLE FRICHE | Marché à bons de commande sans minimum et avec le maximum de 600 000,00 € HT sur 48 mois |
| 26/12/2023 | 2023/410 | Sans objet | | | |

| | | | | | |
|------------|----------|--|-----------------|--|---|
| 27/12/2023 | 2023/411 | Autorisant la signature du marché de maintenance préventive et curative du réseau fibre optique et vidéo protection – Marché 2023-20 | MARCHES PUBLICS | SPIE CITY NETWORKS | <p>Poste 1 : Détail quantitatif estimatif (DQE) pour la maintenance préventive – montant estimatif annuel de 18 025,62 € HT soit 21 630,74 € TTC</p> <p>Poste 2 : maintenance curative à bons de commande sans minimum et avec maximum de 300 000 € HT par an</p> |
| 27/12/2023 | 2023/412 | Autorisant la signature du marché de travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments communaux - Marché 2023-12 – Lot n°5 | MARCHES PUBLICS | Lot n°5 Plomberie avec la société LA LOUISIANE | <p>Lot n°5 : Plomberie : Sans montant minimum et avec montant maximum de 1 500 000 € HT</p> |
| 28/12/2023 | 2023/413 | Attribution du marché relatif à l'étude pré-opérationnelle sur les Terres Saint Lazare à Ris-Orangis - Elaboration d'une stratégie urbaine pour la requalification de la Zone d'Activité Economique – Marché 2023-25 | MARCHES PUBLICS | CITY LINKED | <p>Poste n°1 : Partie forfaitaire - ordinaire : 36 000 € HT soit 43.200 € TTC</p> <p>Poste n°2 : Partie à bons de commande : sans minimum et avec le maximum de 15 000 € HT sur une durée de 24 mois</p> |
| 29/12/2023 | 2023/414 | Fixant le contrat portant occupation à caractère précaire et révocable d'un logement instituteur, situé 24 rue des Mésanges à Ris-Orangis | EDUCATION | - | <p>Redevance mensuelle de chauffage de 2,00 € par mois et par m², à partir du 1^{er} janvier 2024</p> |